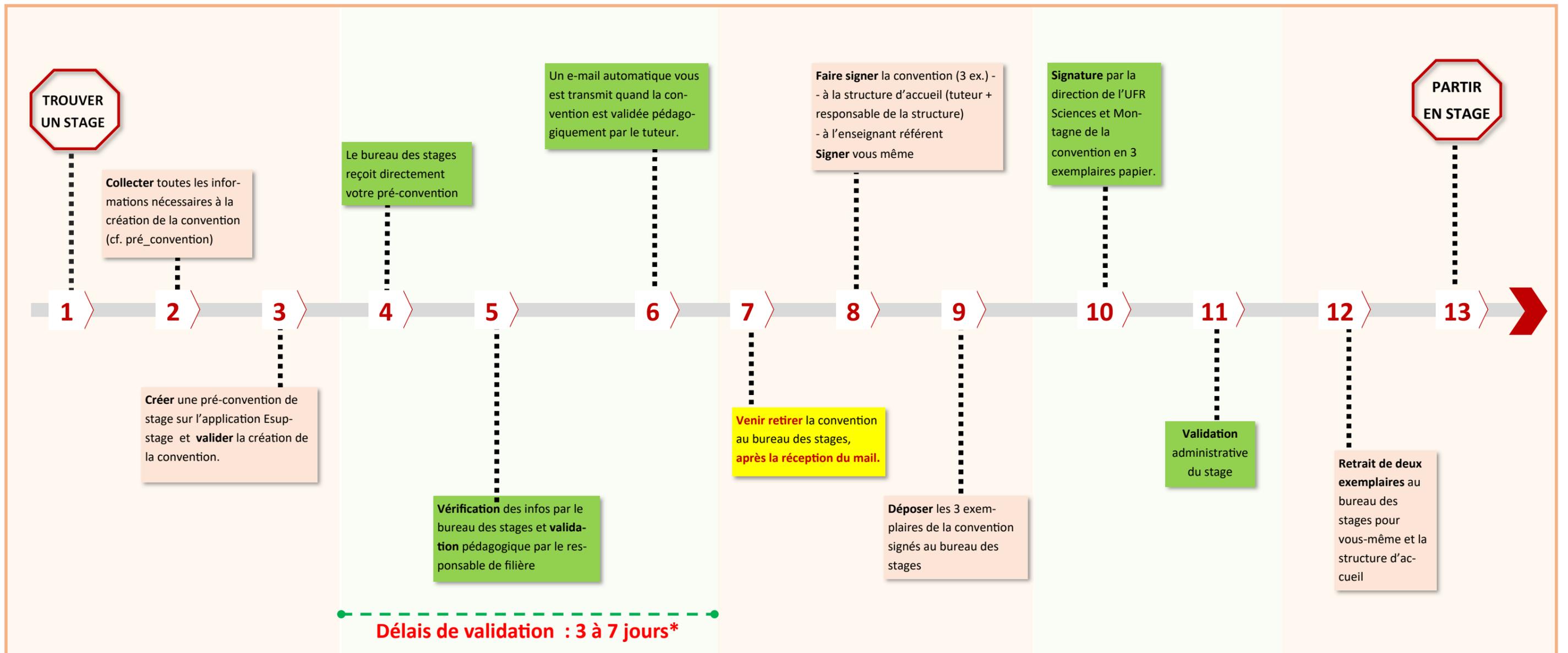


Délai total estimatif de création d'une convention : 2 semaines minimum*



* Les délais de réalisation annoncés sont estimatifs. Ils peuvent varier selon la disponibilité des différents intervenants.

Anticipez au maximum vos démarches



ATTENTION : Aucune pré-convention ou convention ne peut être imprimée par l'étudiant. Seul le bureau des stage peut imprimer ces documents.

Le bureau des stages

Bât. 8B—bureau 278

stages.scem@univ-smb.fr

04 79 75 87 94

Lundi	Mardi	Merc.	Jeudi	Vend.
@d*	8h00 12h30	8h00 12h30	@d*	8h00 11h00
@d*	@d*	13h30 16h00	@d*	Fermé

